

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161205-2016-12-03-DE
Date de télétransmission : 06/12/2016
Date de réception préfecture : 06/12/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Bureau syndical 5 décembre 2016 – Parthenay

Identifiant
B3/2016-12-03

L'An Deux Mille Seize le lundi cinq décembre à 17 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 7

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 2
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal	OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Renouvellement de l'adhésion à Leader France

Depuis 1997, Leader France est le représentant indépendant et le soutien des groupes d'action locale Leader auprès des instances de gestion du programme. Il joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du volet coopération entre territoires ruraux français.

Instance indépendante des autorités administratives européennes et françaises, Leader France est une plate-forme de rencontres, d'échanges d'idées, d'expériences, et de recherche sur le développement rural entre les GAL français.

Il agit auprès des groupes Leader et permet de :

- Diffuser de l'information via un forum, le site Internet et des journées d'échange ;
- Assurer une présence auprès des instances régionales, nationales et européennes ;
- Poursuivre l'engagement européen via le réseau ELARD ;
- Mobiliser un réseau d'experts, notamment sur la coopération.

Les membres du Bureau syndical autorisent le président à renouveler l'adhésion à cette instance pour l'année 2017 et à régler le coût correspondant soit 600 euros.

Cette dépense fera l'objet d'une demande de co-financement LEADER à hauteur de 80%.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD